



Dossier de presse

Creil reçoit trois prix !

- Concours régional des villes fleuries
- 1^{er} prix départemental de fleurissement
- Label ville ludique et sportive

Mardi 7 décembre 2010

Hôtel de ville - Creil



■ Sommaire

2

- Communiqué de presse p.3
- Creil ville ludique et sportive p.4
- Creil ville fleurie p.5



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 8 décembre 2010

3

Triplé gagnant pour Creil : les agents municipaux à l'honneur

Mardi 7 décembre, Jean-Claude Villemain, maire de Creil, a eu le plaisir de présenter les trois prix que la ville de Creil a reçu le mois dernier :

- Le label ville ludique et sportive.
- Une première fleur au concours régional des villes et villages fleuris.
- Le premier prix du concours départemental de fleurissement de l'Oise.



Cette réception était organisée en l'honneur des agents de la direction des services techniques et de la mission citoyenneté pour leur travail qui a permis à la ville de Creil de recevoir ces trois prix. A cette occasion, Jean-Claude Villemain a rappelé que ce sont les services municipaux, par leurs compétences, leur mobilisation et leur envie de bien faire, qui permettent ces réalisations. Le label ville fleurie montre que Creil s'embellit, qu'elle est bien entretenue et que des efforts importants sont entrepris en matière de développement durable (réduction des phytosanitaires, paillage des massifs...). Quant au label ville ludique et sportive, il souligne l'importance accordée aux équipements ludiques et sportifs, qui contribuent à améliorer le cadre de vie des habitants. Avec les nombreuses réalisations qui verront le jour dans les années à venir (plaine de jeux Jean Moulin, city stade sur le quartier Rouher, réhabilitation de l'île Saint-Maurice...), Creil remettra sereinement ce prix en jeu dans trois ans.



■ Creil ville ludique et sportive

4

La ville de Creil vient d'obtenir le label « Ville ludique et sportive », décerné par la Fédération française des industries, du sport et des loisirs (FIFAS) et le groupe Moniteur. Sept villes, parmi les 40 concurrentes ont reçu le label. Jean-Claude Villemain a reçu ce prix à l'occasion du salon des maires et des collectivités à Paris. La ville avait déjà reçu le 2^e prix du concours de la ville ludique en 2008. L'obtention de ce label consacre la continuité de travail menée par la municipalité et les services municipaux depuis deux ans.

Le label « Ville ludique et sportive » a été créé en 2010 pour récompenser les collectivités territoriales dont la politique d'aménagement accorde une place significative aux aires de jeux et espaces de plein air sportifs pour enfants et adultes en accès libre. Les collectivités candidates doivent remplir sept critères : éléments de contexte et politique globale, critères quantitatifs et qualitatifs, mécanismes de consultation et d'évaluation, communication-animation-promotion, dimension sociale, intégration du patrimoine urbain, gestion dans la durée.

Creil a su mettre ses atouts en avant et répondre aux sept critères demandés par un jury composé de représentants de la presse spécialisée, de représentants de la FIFAS, d'associations professionnelles du secteur :

- La ville possède **50 aires de jeux et 225 jeux** répartis dans toute la ville, les trois quarts sont installés sur des sols en copeaux ou synthétiques, en conformité avec la réglementation actuelle.
- Les nombreux équipements sportifs sont majoritairement en **accès libre**.
- Des **concertations sont organisées auprès des habitants et usagers** (conseils de quartiers, conseil des jeunes, conseils d'élèves, enseignants dans les écoles...) sur les différents projets d'aménagements,
- Le travail est mené en **étroite collaboration avec les différents partenaires** (bailleurs sociaux notamment) et la prise en compte des avis et remarques de tous dans l'élaboration de nouveaux projets ou l'amélioration des équipements existants.
- L'ensemble du site est pris en compte lors de l'aménagement d'un équipement afin d'assurer une **cohérence globale de l'aménagement**.

La ville a obtenu ce label pour une durée de trois ans après lesquels elle le remettra en jeu. D'ici là, de nombreux autres projets auront vu le jour : plaine de jeux Jean-Moulin, city stade sur le quartier Rouher, réhabilitation de l'île Saint-Maurice...



■ Creil ville fleurie



5

Après avoir reçu le 1^{er} prix départemental de fleurissement, Creil a reçu, à l'occasion des 3^e Assises régionales du fleurissement (rendez-vous annuel des professionnels et bénévoles picards qui œuvrent pour l'embellissement de leur commune et région), sa première fleur au concours des villes et villages fleuris. Ce label récompense les villes exemplaires dans la qualité des espaces verts, des bâtis, la propreté et le développement durable.

La récompense d'importants efforts

Après deux années de « perfectionnement », la ville de Creil décroche enfin cette fleur attendue et espérée. En 2008, le jury départemental des villes et villages fleuris avait proposé la candidature de la ville au niveau régional. Le jury régional est passé en 2009 et a attribué à la ville un prix spécial pour souligner les efforts faits et l'encourager à poursuivre en ce sens.

Le service des espaces verts a travaillé « d'arrache-pied » afin de relever ces défis. Pari tenu et efforts récompensés avec l'obtention de cette première fleur !

Les atouts creillois

Parmi les atouts de la ville qui ont marqué le jury, on peut notamment citer :

- De manière générale, un **patrimoine arboré de qualité** bien pris en compte et valorisé par la municipalité.
- La **propreté et le soin apportés** dans l'ensemble de la ville.
- Le **partenariat avec le conservatoire des sites naturels de Picardie** sur le site de la Garenne, où se trouvent des espèces de plantes remarquables.
- La **création de massifs de plantes vivaces** et l'**implantation de mélanges de prairies fleuries**, fleurs sauvages ne nécessitant pas d'entretien particulier et favorisant l'activité des insectes, notamment des abeilles. A noter également les deux ruches installées dans les jardins du musée afin de favoriser la présence d'abeilles sur la commune.
- L'**utilisation de paillage pour les massifs** obtenu par le broyage du bois issu de l'élagage des arbres de la ville. Le paillage limite la pousse de mauvaises herbes et conserve l'humidité du sol, diminuant ainsi l'arrosage.
- La **diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires** (réduction de moitié de l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien des espaces verts)